

Sous-Direction
des
Services Administratifs

1^{er} Bureau

ASSOCIATIONS

9, boulevard du Palais
PARIS 4^e

Tél. : 42.77.11.00
42.60.33.22
Poste : 42-01

Référence à rappeler : ASS G1 763 P

PRÉFECTURE DE POLICE

PARIS, LE

7 Juin 1988

Madame, Monsieur,

Afin de permettre à mes services d'enregistrer les modifications survenues au sein de votre association, je vous retourne, sous ce pli, les pièces que vous m'aviez adressées en vous priant de bien vouloir : *

- Préciser la nature des modifications intervenues : bureau - conseil d'administration - statuts - objet - siège social - titre (veillez dans ce cas à ce qu'il soit identique sur tous les documents, y compris le sigle).
- Préciser la date de l'Assemblée Générale ou de la réunion au cours de laquelle ont été décidées les modifications.
(Toute déclaration de modifications doit être effectuée dans un délai de trois mois conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901).
- Faire entériner par une nouvelle réunion, dont la date sera mentionnée, les décisions adoptées et non déclarées dans le délai de trois mois prévu par l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901.
- Indiquer la composition complète du bureau et/ou du conseil d'administration en précisant :

nom

prénoms

date et lieu de naissance

nationalité

profession

fonction dans l'association.

Domicile

(*) Voir les cases marquées d'une croix - merci.

- Faire signer votre déclaration par un membre du bureau.
- Faire signer votre déclaration par un membre du nouveau bureau et contre-signer par un membre du dernier bureau déclaré dans mes services le 22 Octobre 1988 et composé comme suit :

P. Mameir Jacques Marchand.

Saint Saturnin du Bais 17700 Angères

Témoins = Jean Bernard Cunial 22 rue Marcel Allegot 92190 Neuilly

→ Dans l'hypothèse où vous ne pourriez pas obtenir la signature d'un membre du dernier bureau enregistré, veuillez le préciser en le certifiant sur l'honneur.

- Fournir, en annexe à votre déclaration deux exemplaires des statuts ou des articles modifiés dans leur rédaction nouvelle et complète, datés et signés par un membre du bureau.
- Joindre l'attestation justifiant l'établissement du nouveau siège social (accord écrit du propriétaire ou locataire ou photocopie du bail dont bénéficie l'association).
- Remplir et faire signer par un membre du bureau l'imprimé ci-joint en vue de la publication au Journal Officiel
- du nouveau titre
 - de l'adresse du nouveau siège social
 - du nouvel objet (ou de l'additif à l'objet).
- Fournir une déclaration d'acquisition/aliénation de bien (s) immobilier (s) signée par un membre du bureau et précisant le prix d'achat/de vente, le nom du notaire devant lequel a été passé le contrat, avec une description sommaire des lieux.
- Indiquer sur une déclaration datée et signée par un membre du bureau les modifications survenues dans la liste des sections ou des établissements de l'association (veuillez préciser pour chaque section ou établissement le nom du responsable et l'adresse du siège).
- Indiquer les modifications survenues dans la liste des associations adhérentes, en précisant leur titre, leur objet, l'adresse de leur siège social.
- Observations.

Renvoyer la déclaration de modification avant le 17 juillet 1988

Je vous serais obligé de bien vouloir donner suite à ma correspondance dans les meilleurs délais et je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

/ Le Préfet de Police,


Le préfet de police
Jean OUVION

LE BUREAU DE L'ANC
28 RUE DES PETITES ECURIES
75010 PARIS



61763 P

PARIS, le 2 mai 1988

Messieurs,

Ci-joint vous trouverez la copie des délibérations de l'assemblée extraordinaire du 16 avril 1988 de l'association susmentionnée.

Veuillez agréer, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Solly Smith
Secrétaire de l'Association

La Préfecture
Bureau des Associations
9 Boulevard du Palais
75004 Paris

LE BUREAU DE L'ANC
28 RUE DES PETITES ECURIES
75010 PARIS

Paris, le 16 avril 1988

DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

L'Association s'est réunie en assemblée générale extraordinaire le 16 avril 1988, sur convocation de son comité directeur.

Après délibérations, il a été décidé, le quorum étant atteint :

- Mr Solly Smith est nommé secrétaire de l'Association en remplacement de Mme Dulcie September, décédée le 29 mars 1988 suite à un assassinat.
- L'Association donné à Mr Solly Smith, secrétaire de l'Association, tous pouvoirs pour effectuer les formalités nécessaires quant à son compte bancaire à Banque Nationale de Paris, N° 00000698255 et lui délègue notamment le pouvoir de signature en remplacement de Mme Dulcie September.

Fait à Paris, le 16 avril 1988

La Présidente
Jacqueline Grunfeld

JG.

Le Secrétaire
Solly Smith

S. Smith

Le Trésorier
Maurice Cuikerman

Maurice Cuikerman